

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 17/09/2013**

L'an deux mille treize,
Le dix-sept septembre deux mille treize à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du six septembre 2013,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de
Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers présents ou représentés	15
Nombre de conseillers excusés :	05
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. SERGENT Jean-Marie, M. GIRARD Pascal , M. PETRICIG Jean-Michel, M. LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques –Vianney, M. CABART Jean-Claude, Mme WINISDOERFFER Inès.

Absents :

Absents excusés : Mme BLOT Laura, M. EL KHIDER Mustapha,

Pouvoirs : Mme SAINT-PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise ; M. FRERSON Alain à M. SERGENT Jean-Marie ; M. JEANNOT Christophe à M. ANGO Jacques-Vianney.

Secrétaire : M. RINALDI Serge

Affiché le :19 /09/2013

OBJET : SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2013 ALLOUEES A UNE AUTRE ASSOCIATION.
N° 13/70

Vu la délibération n° 12/25 du 29 mars 2012 relative aux subventions 2013.

Vu la convention signée en date du 01/10/2012, établie entre les intervenants suivants : l'Association Sportive Saulx et Ormain Sport, la mairie de Pargny sur Saulx et le responsable de la formation du Centre de Secours, section jeunes sapeurs-pompiers.

Considérant que l'Association Sportive Saulx et Ormain Sport entraîne les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Vanault les Dames. Considérant que la caserne des pompiers de Vanault les Dames reverse une participation à la mairie de Pargny sur Saulx s'élevant à 630€. Cette somme est reversée à l'Association Sportive Saulx et Ormain Sport sous forme de subventions comme suit :

ORGANISMES BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRE SOLLICITEES	SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES VOTEES
SAULX ORNAIN SPORT	630€	

Considérant que l'Association Sportive Saulx et Ornain Sport reverse cette somme sous forme de don lors du Téléthon organisé à Pargny Sur Saulx.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit une subvention complémentaire allouée au titre de l'année 2013 :

ORGANISMES BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRE SOLLICITEES	SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES VOTEES
SAULX ORNAIN SPORT	630€	630€

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à Pargny sur Saulx,
Le Maire,
Denise GUERIN